

3F AMBULANCE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000.- €
9 Allée de la Hardt à 68440 DIETWILLER

R.C.S. MULHOUSE 940 954 514

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 2 MARS 2026

L'an 2026, le 2 mars, à 16 heures,
Au siège social à DIETWILLER,

Le soussigné KIBAR Ibrahim, associé unique de la société **3F AMBULANCE**, société à responsabilité limitée, au capital de 10 000.- €,

Associé Unique et seul gérant de la société **3F AMBULANCE**,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la constatation du passage de SARLU à SARL suite à l'entrée de nouveaux associés ;
- à la constatation des cessions de parts sociales intervenues antérieurement et à la modification corrélative de l'article 7 des statuts ;
- à la nomination de 7 nouveaux cogérants et à la modification corrélative de l'article 15 des statuts ;
- à l'extension de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts ;
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique constate que la société, jusqu'alors constituée d'un associé unique, accueille à compter de ce jour de nouveaux associés.

En conséquence, la société cesse d'être soumise au régime de l'associé unique et sera désormais régie par les règles applicables aux sociétés à responsabilité limitée à associés multiples, conformément aux dispositions des articles L. 223-1 et suivants du Code de commerce.

L'assemblée décide en outre de mettre à jour les statuts afin de supprimer toutes les références à l'associé unique et au régime de la SARLU, et de les mettre en conformité avec le fonctionnement d'une SARL pluripersonnelle. Les statuts mis à jour, annexés au présent procès-verbal, se substitueront dans leur intégralité aux statuts antérieurs.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique constate qu'il a été procédé, préalablement aux présentes décisions, à la cession d'une partie des parts sociales composant le capital social. En conséquence, la répartition du capital social s'en trouve modifiée.

L'associé unique décide de mettre à jour l'article 7 des statuts afin de refléter la nouvelle répartition du capital social.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à DIX MILLE EUROS (10 000,00 euros), divisé en 1000 parts de 10,00 euros chacune, numérotées de 1 à 1000.

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

Monsieur KIBAR Ibrahim

propriétaire de 993 parts sociales
numérotées 3 et de 9 à 1 000

Monsieur SIEGLER Jérôme

propriétaire de 1 part sociale
numérotée 1 sur 1 000

Monsieur LENGYEL Jonathan

propriétaire de 1 part sociale
numérotée 2 sur 1 000

Monsieur SELVI Kadir

propriétaire de 1 part sociale
numérotée 4 sur 1 000

Madame MAUGY Anaïs

propriétaire de 1 part sociale
numérotée 5 sur 1 000

Monsieur FATI Severin

propriétaire de 1 part sociale
numérotée 6 sur 1 000

Madame YABIR Linda

propriétaire de 1 part sociale
numérotée 7 sur 1 000

Madame RUHLMANN Sandrine

propriétaire de 1 part sociale
numérotée 8 sur 1 000

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1 000 parts sociales
=====

VI

SW

L9

JL

SS

AM FS

Le capital peut être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi, en vertu d'une décision collective extraordinaire des associés

Toutefois, aucune augmentation de capital en numéraire ne peut être réalisée tant que le capital n'est pas entièrement libéré.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique nomme en qualité de cogérants et cogérantes :

Monsieur SIEGLER Jérôme

né le 22 octobre 1997 à GUEBWILLER (68)
demeurant 110, rue de Reimmingue à 68310 WITTELSHEIM

Monsieur LENGYEL Jonathan

né le 6 mars 1990 à MULHOUSE (68)
demeurant 1b, rue Albert Schweitzer à 68570 OSENBACH

Monsieur SELVI Kadir

né le 23 mai 2000 à STRASBOURG (67),
demeurant 3, avenue Pierre Mendès France à 67300 SCHILTIGHEIM

Monsieur FATI Severin

né le 23 octobre 1993 à APATOU (Guyane)
demeurant 6, rue des Poiriers à 68190 ENSISHEIM

Madame MAUGY Anaïs

née le 23 septembre 1998 à THANN (68),
demeurant 20, rue de Modenheim à 68110 ILLZACH

Madame YABIR Linda

née le 12 décembre 1995 à GUEBWILLER (68),
demeurant 6, rue Jean Jaurès à 68360 SOULTZ

Madame RUHLMANN Sandrine

née le 3 janvier 1972 à MULHOUSE (68),
demeurant 44, rue Claude Debussy à 68260 KINGERSHEIM

à compter de ce jour, pour une durée illimitée et, en conséquence, décide de modifier l'article 15 des statuts – NOMINATION DES PREMIERS GERANTS, désormais intitulé « NOMINATION DES GERANTS », dont la nouvelle rédaction est la suivante :

ARTICLE 15 – NOMINATION DES GERANTS

Suite au procès-verbal des décisions de l'associé unique du 2 mars 2026 : sont nommés en qualité de cogérants et cogérantes, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Monsieur KIBAR Ibrahim

né le 15 août 1967 à SIVAS (Turquie)
demeurant 15A rue de la mairie à 67960 ENZTHEIM

Monsieur KIBAR Ibrahim demeure en ses fonctions de gérant et les exercera désormais en qualité de co-gérant.

Monsieur SIEGLER Jérôme

né le 22 octobre 1997 à GUEBWILLER (68)
demeurant 110, rue de Reimmingue à 68310 WITTELSHEIM

Monsieur SIEGLER Jérôme accepte les fonctions de cogérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur LENGYEL Jonathan

né le 6 mars 1990 à MULHOUSE (68)
demeurant 1b, rue Albert Schweitzer à 68570 OSENBACH

Monsieur LENGYEL Jonathan accepte les fonctions de cogérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur SELVI Kadir

né le 23 mai 2000 à STRASBOURG (67),
demeurant 3, avenue Pierre Mendès France à 67300 SCHILTIGHEIM

Monsieur SELVI Kadir accepte les fonctions de cogérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur FATI Severin

né le 23 octobre 1993 à APATOU (Guyane)
demeurant 6, rue des Poiriers à 68190 ENSISHEIM

Monsieur FATI Severin accepte les fonctions de cogérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Madame MAUGY Anaïs

née le 23 septembre 1998 à THANN (68),
demeurant 20, rue de Modenheim à 68110 ILLZACH

Madame MAUGY Anaïs accepte les fonctions de cogérante qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Madame YABIR Linda

née le 12 décembre 1995 à GUEBWILLER (68),
demeurant 6, rue Jean Jaurès à 68360 SOULTZ

Madame YABIR Linda accepte les fonctions de cogérante qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

✓ I

SK

CG

XL

SS

ATI FS

Madame RUHLMANN Sandrine

née le 3 janvier 1972 à MULHOUSE (68),
demeurant 44, rue Claude Debussy à 68260 KINGERSHEIM

Madame RUHLMANN Sandrine accepte les fonctions de cogérante qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Leurs rémunérations seront fixées ultérieurement. Ils seront remboursés, sur justificatifs, de leurs frais de déplacement et de représentation.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide d'étendre l'objet social de la société en y ajoutant l'activité suivante : « Transport de voyageurs par taxis ».

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et complété comme suit :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Transport sanitaire terrestre, prestations de services (location de véhicules)
- Transport de voyageurs par taxis

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

RS

VI I SY CY JL SS AN FS

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé Unique gérant et les nouveaux cogérants nommés.

KIBAR Ibrahim

Bon pour acceptation
des fonctions de gérant

LENGYEL Jonathan

Bon pour acceptation
des fonctions de cogérant

SIEGLER Jérôme

Bon pour acceptation
des fonctions de
cogérant

SELVI Kadir

Bon pour acceptation
des fonctions de
cogérant

FATI Severin

Bon pour acceptation
des fonctions de cogérant

MAUGY Anaïs

Bon pour acceptation
des fonctions de cogérant

YABIR Linda

Bon pour acceptation
des fonctions de cogérant

RUHLMANN Sandrine

Bon pour acceptation
des fonctions de cogérant

K.I. SJ 14 JL SS AN FS